

RETRAITES : Pourquoi Macron veut aller vite ?

Se précipiter sur les retraites paraît risqué, y compris au sein de la Macronie, car le sujet concerne tout le monde et est mobilisateur. Le mouvement social a d'ailleurs été décisif contre la précédente réforme incitant les parlementaires au détricotage du texte initial et contraignant le gouvernement à utiliser le 49-3 avant d'abandonner définitivement le projet avec la crise COVID. Depuis, le décalage à 65 ans en commençant par la génération 1961 est devenu une « promesse » de campagne présidentielle avant de devenir un projet bien plus flou aux législatives où la partie était plus compliquée pour LREM... Malgré tout, l'Élysée voudrait accélérer sur le sujet en envisageant même un passage en force sous forme d'amendement au projet de loi de financement de la Sécurité Sociale...

La première raison évoquée est la nécessité de « sauver » le système des retraites. Elle est récurrente mais ne repose sur aucun fondement contrairement aux affirmations du Conseil Supérieur des Retraites, largement inféodé au gouvernement. Il suffit de lire le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites qui souligne comme premier point que les dépenses de retraites se sont stabilisées et ont même diminué du fait des réformes en cours et ce, alors même que le nombre de retraités augmentent. Concrètement les pensions baissent et le nombre d'années à la retraite diminue (1 an de moins en moyenne qu'il y a 10 ans). Et ces réformes que nous avons combattues n'ont pas fini de se mettre en place et devrait conduire à un âge moyen de départ en retraite à 64 ans en 2040. Le problème ne vient certainement pas des dépenses donc !

Ce rapport évoque dans un deuxième temps l'apparition d'un déficit possible lié au fait que l'Etat envisage de faire baisser les recettes plus vite que les dépenses en réduisant sa cotisation du fait de la baisse du nombre de fonctionnaires. Le maintien de l'engagement de l'Etat éviterait donc ce déficit. S'il devait être comblé par une hausse des cotisations, cela représenterait moins de 0,15 point de cotisation supplémentaire. A titre de comparaison, les fonctionnaires ont subi une hausse de cotisation de 0,27 point... C'est donc une troisième voie qui est choisie : celle de la dramatisation et de l'augmentation de l'âge de départ ou de la durée de cotisation pour faire des économies beaucoup plus substantielles et beaucoup plus rapidement.

La véritable raison nous est d'ailleurs donnée par le gouvernement lui-même dans la première page du programme de stabilité envoyé à la Commission Européenne où il prévoit « une baisse des impôts de production dès 2023 » et « La maîtrise des dépenses publiques reposant principalement sur des réformes structurelles, la réforme des retraites notamment. » Autrement dit, il veut trouver immédiatement 10 milliards d'euros pour faire baisser les impôts des entreprises. Pour cela, il n'a que deux solutions : soit il réduit la masse salariale de la Fonction Publique mais le gel du point d'indices a déjà très largement été utilisé et est difficile à tenir en cette période d'inflation, soit il diminue brutalement les dépenses de retraites en reculant l'âge légal ou en augmentant la durée de cotisation.

Il a alors trois possibilités pour accélérer le mouvement :

- la loi de financement de la Sécurité Sociale déposée le 27 septembre sans aucune concertation, donc peu probable,
- l'amendement par le gouvernement de ce même texte pendant le débat parlementaire,
- une loi au premier trimestre 2023 s'appliquant dès l'été.

Ce pourrait être aussi un mixe des deux derniers points... Dans tous les cas, le gouvernement veut aller vite et tout doit être plié pour l'été 2023 au plus tard.

Ce recul brutal de l'âge de départ à la retraite s'inscrit également dans une réforme plus globale du marché du travail où gouvernement et patronat veulent mettre plus de monde sur le marché du travail, notamment dans les métiers dits « en tension », pour ne pas avoir à céder aux revendications salariales et d'amélioration de conditions de travail dans ces secteurs qui peinent à recruter et où les départs en retraites augmentent comme partout. Un âge de départ en retraite reculé ou une augmentation de la durée de cotisation, c'est un salarié contraint de rester ou de partir avec une pension réduite... Quand on sait que près de la moitié des salariés ne sont aujourd'hui plus en emploi au moment de liquider leurs droits à la retraite, cela impliquerait que les entreprises arrêtent de se débarrasser de leurs seniors. Dans cet objectif, la réforme des allocations chômage et de la formation professionnelle seront sans doute des axes plus « efficaces ». La première contraindra davantage les chômeurs à travailler dans ces secteurs, le second orientera toute une partie de la jeunesse vers eux puisque la formation sera en totale adéquation avec les besoins des entreprises du bassins...

Retraites, formation professionnelle, allocations chômage... toutes ces réformes pilotées de l'Elysée révèlent que la méthode est toujours aussi brutale et toujours plus verticale. Le discours n'est pas facile à déconstruire compte tenu de cette volonté du pouvoir d'aller vite mais l'enjeu est important.

Luc Bastrentaz
Secrétaire départemental